

# Concours Photos

## Moulins-Engilbert dans tous ses états

Règlement du Concours de Photographies  
organisé par  
les Associations  
Les Amis de la Maison de l'Élevage et du Charolais  
Les Amis du Vieux Château  
La confrérie de Saint-Eloi  
Avenir  
Moulins'Arts



**Concours gratuit du 1er Mai au 15 Août 2023**

Contact :

Jacques PERRAUDIN

Tél : 06 08 46 76 07

Mail : [assoc.mec99@gmail.com](mailto:assoc.mec99@gmail.com)

Facebook <https://www.facebook.com/museeelevagecharolais>



Dans le cadre de la fête « Moulins-Engilbert dans tous ses états » le samedi 16 et le dimanche 17 Septembre 2023, les associations ci-dessus ont décidé d'organiser un concours de photographies.

Le concours, réservé à toute personne (catégorie professionnelle ou amateur) voulant participer se compose d'un thème

« Moulins-Engilbert Insolite »

Dans ce titre, nous comprenons des prises de vue de Moulins-Engilbert, sous des angles inhabituels, insolites, et sorties des sentiers battus.

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est limitée à **cinq clichés** maximum par personne.

Une pré-sélection (catégorie professionnel ou amateur) sera organisée à la fin du concours par le Jury Organisateur.

Dix photos seront retenues, tirées sur papier, format 30 X 45 cm et exposées le jour de la fête «Moulins-Engilbert dans tous ses états», lors des Journées du Patrimoine, le samedi 16 et le dimanche 17 Septembre, les visiteurs voteront afin d'avoir un classement et l'attribution d'un prix public.

Il y aura un gagnant par catégorie (professionnel ou amateur) qui sera désigné par le jury (visiteurs de l'exposition).

Un lot sera attribué au gagnant de chaque catégorie.

La fin de la participation au concours est fixée au 15 Août 2023.

#### Modalité de participation :

Le règlement complet et la fiche d'inscription au concours sont téléchargeables sur la page Facebook du Musée de l'Élevage et du Charolais .

Chaque photo devra être accompagnée de la date et du lieu de prise de vue, des informations sur l'auteur, nom, prénom, adresse postale, adresse électronique et numéro de téléphone.

# REGLEMENT

## **Article 1. Définition**

Les Associations ci-dessus, sises, à 58290 Moulins-Engilbert, organisent un concours, intitulé « Moulins-Engilbert dans tous ses états ».

## **Article 2. Modalité de participation**

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation d'achat. Elle est ouverte à tous les photographes amateurs et professionnels individuels et de tout âge, en dehors des membres du jury.

La participation entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

Le thème du concours est :

« Moulins- Engilbert Insolite »

Les photographies ne doivent pas dépasser 5MB et doivent être au format JPEG.

## **Article 3. Modalité d'inscription**

Pour concourir, tout participant doit présenter :

- 5 photographies maximum

En noir et blanc ou en couleur, chaque cliché doit être accompagné des nom et prénom de l'auteur, de son adresse postale complète, de son numéro de téléphone, de son adresse électronique, de la date et du lieu de la prise de vue, et sa catégorie (professionnelle ou amateur).

Toute photo n'ayant pas ces informations au complet pourra être refusée.

Le bulletin d'inscription au concours photo doit être rempli, daté et signé et remis par mail :

[assoc.mec99@gmail.com](mailto:assoc.mec99@gmail.com)

## **Article 4 : Utilisation des photographies**

En signant le bulletin d'inscription chaque participant autorise l'utilisation de ses photographies, certifie qu'il est titulaire des droits d'auteur des clichés et qu'il autorise l'organisateur à les reproduire et les utiliser gratuitement dans tout support de sensibilisation et de communication (édition de documents papier, site Internet, réseaux sociaux, catalogue de manifestations ou tout autre support).

LES DROITS DE REPRODUCTION SUSVISÉS COMPRENNENT :

- le droit de reproduire les photos sur tous supports de communication destinés à la promotion de toutes ces associations nommées ci-dessus et du Musée de l'Élevage et du Charolais.

LES DROITS DE REPRÉSENTATION SUSVISÉS COMPRENNENT :

- le droit de représenter la photo sur le site Internet des associations organisatrices et du Musée de l'Élevage et du Charolais de Moulins-Engilbert ([www.ecomusee-elevagecharolais.org](http://www.ecomusee-elevagecharolais.org)) et sur sa page Facebook : <https://www.facebook.com/maisondel'eleavageetducharolais>

L'organisateur s'engage à ne pas céder les droits d'utilisation à des tiers sans l'autorisation de l'auteur.

Afin de respecter la légalité, tout participant qui souhaiterait faire un portrait devra faire remplir le formulaire d'autorisation de portrait à la personne photographiée avec le formulaire présent en dernière page du présent règlement.

Dans le cas contraire, la photographie ne pourra pas être primée. Le formulaire d'autorisation de portrait devra être envoyé avec la photo et sera donné en trois exemplaires (un exemplaire pour le photographe, un pour la personne photographiée, un pour les organisateurs).

Les organisateurs se donnent le droit de remettre l'intégralité des photos reçues à une institution dans le cadre de sa collection.

#### **Article 5. Exposition et dotation**

1 prix dans chaque catégorie (professionnel et amateur) sera décerné à l'issue du concours par les visiteurs de l'exposition.

Les 10 clichés de chaque catégorie seront sélectionnés par le jury organisateur.

Les lots gagnés ne pourront être ni négociés, ni échangés contre-valeur par les organisateurs.

Le ou les gagnant(s) autorise(nt) gratuitement l'organisateur à publier sur tout support de communication leur(s) nom(s) et prénom(s).

#### **Article 6. Résultat du concours**

Les lauréats seront avertis par mail et/ou par courrier des résultats. La date de remise des prix sera le 17 Septembre 2023. La liste des gagnants figurera sur la page Facebook du Musée de l'Elevage et du Charolais.

#### **Article 7. Acceptation du règlement**

Le simple fait de participer au présent concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement et de ses résultats. Le présent règlement est également consultable sur la page Facebook du Musée de l'Elevage et du Charolais. Le présent règlement peut être envoyé sur simple demande à tout participant.

#### **Article 8. Responsabilité**

Les organisateurs ne peuvent encourir quelque responsabilité en cas de force majeure ou d'événement indépendant de leur volonté perturbant l'organisation et la gestion du concours. Dans de telles circonstances, ils s'engagent à en informer, dans les meilleurs délais les participants.

#### **Article 9. Modification du règlement**

Les organisateurs peuvent être amenés à modifier le présent règlement notamment afin de respecter toute nouvelle législation et/ou réglementation applicable. Toute modification sera intégrée dans le présent règlement, fera l'objet d'une annonce sur la page Facebook citée ci-dessus.

#### **Article 10. Données personnelles**

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles les concernant.

#### **Article 11 : Loi applicable, attribution de compétence**

Le présent contrat est soumis à la loi française.

Tout conflit relatif à l'interprétation et à l'application du présent contrat, n'ayant pu se résoudre amiablement, sera soumis à la compétence des tribunaux de DIJON, région d'exécution du contrat.

Je reconnais avoir pris connaissance des termes de ce règlement, les accepter et m'y conformer. Mon acceptation vaut engagement à participer à cette exposition dans les conditions précitées.

Fait à ....., le

En autant d'exemplaires originaux que de parties.

Pour les Associations Participantes  
M. Jacques PERRAUDIN

Le photographe

Formulaire d'autorisation de portrait pour le concours  
« Moulins-Engilbert Insolite »  
Associations  
Les Amis de la Maison de l'Élevage et du Charolais  
Les Amis du Vieux Château  
La Confrérie de Saint-Eloi  
Moulins'Arts  
Avenir

**Photographe :**

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse :

.....  
.....

Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_

Mail : .....@.....

**Personne photographiée :**

Prénom : .....

Nom : .....

Adresse :

.....  
.....

Téléphone : \_ \_ \_ \_ \_

Mail : .....@.....

**Date de la prise de vue :**

Je soussigné, \_\_\_\_\_, m'engage à respecter le droit à l'image de la personne ci-dessus citée et de ce fait, cette dernière m'autorise à utiliser les photographies réalisées (pour tout support connu et non connu à ce jour) pour un but :

- D'édition
- De presse
- Publicitaire
- Pour toute représentation visuelle de son image (site internet, affiches...)

Et accepte la représentation de son image pour :

- Exposition
- Vidéo

Et ce pour une durée indéterminée car les associations ci-dessus se réservent le droit d'utiliser les photos.

La personne photographiée pourra stopper l'autorisation de reproduction de son image sous réserve de faire parvenir au photographe en recommandé avec accusé de réception, l'arrêt de cette autorisation, sauf contre-ordre, le renouvellement de cette autorisation de photographier se fera par accord tacite, à la date anniversaire.

Signature à ....., le .....

*Personne photographiée*

*Photographe*